

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action socle pour une employabilité et une embauche durable (SPEED) dans le secteur de la restauration : convention avec l'association centre d'innovation pour l'emploi et le reclassement social (CIERES).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association centre d'innovation pour l'emploi et le reclassement social (CIERES) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur. Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement socioprofessionnel.

Cette action, conduite sur l'ensemble du territoire marseillais, s'adresse à 20 personnes éloignées de l'emploi, dont 10 bénéficiaires du RSA (BRSA), avec l'objectif de conduire 8 BRSA vers l'emploi durable ou la formation qualifiante.

Il s'agit d'un dispositif de formation visant l'accès à l'emploi dans les métiers de la restauration pour des personnes non qualifiées et souhaitant travailler dans ce secteur d'activité. Il se réalise sur une période totale de 9 mois avec une formation de 420 heures, incluant une préparation théorique, une formation en plateau technique et une immersion en entreprise.

Bilan final de l'action du 01/10/2018 au 30/06/2019 :

17 BRSA ont été accompagnés et 10 sorties "emploi durable" sont comptabilisées : 3 formations qualifiantes ; 1 CDI ; 3 CDD ; 2 CDDI de 6 mois en chantier d'insertion ; 1 mission intérim.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/09/2019 au 31/05/2020 :

16 BRSA ont été accompagnés et 5 sorties "emploi durable" sont comptabilisées : 1 CDI ; 3 CDD ; 1 création d'activité.

L'ensemble des stagiaires a pu réaliser une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).

Au vu des résultats satisfaisants, il est proposé de renouveler le soutien à cette action du 1er septembre 2020 au 31 mai 2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association CIERES, selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 16 600 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL